

Plaisance du Gers s'organise pour l'accueil de migrants.

L'association collégiale "Un Toit pour l'Autre" a été créée



Plaisance du Gers s'organise pour l'accueil de migrants.

Plaisance du Gers s'organise pour l'accueil de migrants. Comme tout le Gers, Plaisance n'est certes pas un point de destination privilégié par les demandeurs d'asile en France.

Faudrait-il pour autant tourner le dos aux isolés ou aux familles finissant, peu nombreux, par échouer chez nous et n'avoir aucune empathie pour leurs souffrances?

Une cinquantaine de personnes étaient réunies l'autre soir pour débattre de ces questions à propos de la création d'une association d'aide aux migrants à Plaisance en l'occurrence un couple de jeunes Albanais, arrivé avec leur bébé, après 18 mois de galères en France.

Des personnes menacées de mort dans leur pays parce que prises dans un terrible système de vendetta locale *(Kanun) Des personnes qui veulent seulement vivre en paix en France, y bâtir une famille et apporter leur force de travail à notre pays.

Déjà ils maîtrisent convenablement notre langue qu'ils ignoraient à leur arrivée.. Le débat s'est vite instauré en début de séance. Aider les nouveaux arrivants d'au-delà les frontières ou seulement nos concitoyens pauvres dont nous savons bien qu'ils souffrent aussi ? Discussion vive et légitime.

La majorité a tranché notre devoir de femmes et hommes debout est d'apporter une aide à tous ceux qui souffrent, sans exception de race, de couleur ou d'opinions religieuses ou politiques. On notait dans l'assemblée plusieurs participants déjà vigoureusement engagés dans l'aide sociale ou matérielle à nos compatriotes en détresse.

L'association collégiale "Un Toit pour l'Autre" a donc été créée. Ses statuts approuvés à l'unanimité. Son objectif est de soutenir dans le cadre légal les demandeurs d'asile qui arriveraient en Rivière-Basse en leur apportant l'aide morale, juridique et matérielle qui leur est nécessaire pour défendre leur demande. Un conseil d'administration de 15 membres pilotera la nouvelle structure :u une collégiale de 6 personnes se partagera la gestion courante.

Pour l'heure, l'association concentre son action sur le dossier du couple albanais. Il s'agit de rassembler les témoignages concrets et les éléments de preuves permettant de vérifier la réalité de la menace grave pesant sur le couple ainsi que la véracité de leurs déclarations. Leur apporter l'assistance juridique indispensable pour monter un dossier qui soit suffisamment étayé pour espérer convaincre le juge français.

Parallèlement mettre temporairement le couple à l'abri sous un toit, si possible à Plaisance, et lui fournir ou prêter le mobilier et les équipements minimum pour la maison continuer les cours de langue et de culture française. C'est un parcours d'obstacle de plusieurs mois nécessitant des fonds et des moyens matériels pour lesquels il est fait appel à la générosité de tous. A cet effet, un réseau de donateurs réguliers est en cours de création. L'association est laïque et apolitique. Toutes les bonnes volontés et toutes les compétences y sont bienvenues.

Les fondateurs sont très reconnaissants à toutes celles et tous ceux qui voudront bien se joindre à cette aventure qui est aussi un beau projet de solidarité pratique. Pour plus d'information, contacter le siège de l'association, logée à la boutique des solidarités, 79,rue de l'Adour à Plaisance.

* Kanun : Un des usages controversés du Kanun est la gjakmarrje la "reprise du sang", forme ritualisée de la vendetta : un meurtre doit être vengé par la mort d'un homme de la famille du coupable. Ce code interdit toutefois la mort des enfants en dessous de 15 ans, des femmes, des personnes âgées, des malades mentaux, ou de quiconque se trouve dans le voisinage d'une mosquée ou d'une église.